



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 mars 2008

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

FLUORURE DE CALCIUM CRINEX 0,25 mg, comprimé
Flacon de 200 comprimés (CIP : 304 062-6)

Laboratoire CRINEX

Fluorure de calcium

Code ATC : A01AA01

Date de l'A.M.M. : 07/07/1975, rectificatif du 06/03/2002 (harmonisation de l'information des spécialités à base de fluor).

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint :

FLUOR CRINEX 0,25 mg, comprimé
Flacon de 200 comprimés (CIP : 341 181-5)

Indication Thérapeutique :

Prévention de la carie dentaire chez l'enfant de 0 à 12 ans, après avoir réalisé un bilan personnalisé des apports en fluor.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions :

Les spécialités sont insuffisamment prescrites pour apparaître dans les panels de prescription.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte¹

¹ AFSSaPS/AFSSa : Fluor et prévention de la carie dentaire. Communiqué de presse. 1^{er} août 2002, modifié le 5 avril 2004.

Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par ces spécialités reste modéré dans l'indication de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnement : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%